



L'ADMISSION À L'UNIVERSITÉ

C'est pour bientôt !

COMMENT S'Y PRÉPARER

L'étape de l'admission universitaire est très importante car c'est le moment où vous devez effectuer vos choix de programmes et d'universités.

Il faut d'abord se connaître pour être capable d'identifier ses intérêts et ses aptitudes. Cette étape importante franchie, vous serez en mesure d'identifier les programmes d'études universitaires qui pourraient vous intéresser.

Il est également essentiel de bien connaître ces programmes: contenu du programme et description des cours, connaissance des fonctions de travail sur le marché de l'emploi, perspectives professionnelles, etc.

Par la suite, certains éléments devront être pris en considération, notamment :

- le système universitaire ;
- les conditions d'admission ;
- les programmes contingentés et les critères de sélection ;
- les solutions de rechange en cas de refus.

Lors d'un premier choix universitaire dit « contingenté » et selon la qualité de votre dossier scolaire, il est important d'effectuer le même choix de programme dans plusieurs universités ou d'envisager une alternative en cas de refus. Pour des conseils sur les stratégies à adopter en cas de refus, venez nous rencontrer au Centre d'information scolaire et professionnelle, local A1.180.

COMPRENDRE LE SYSTÈME UNIVERSITAIRE

Vous trouverez ci-dessous quelques définitions qui pourront vous aider à effectuer votre choix de programme.

Baccalauréat et doctorat de 1^{er} cycle

Premier niveau d'études universitaires qui requiert un minimum de 30 cours (90 crédits), répartis normalement sur 3 ans (exemple : baccalauréat en chimie).

Certains baccalauréats sont d'une durée de 4 ans (exemple : baccalauréats en enseignement) et le doctorat de 1^{er} cycle varie entre 4 et 5 ans (exemple : doctorat de 1^{er} cycle en médecine).

Baccalauréat spécialisé

La majorité des cours portent sur une même discipline ou sur un même champ d'études (exemple : baccalauréat en droit).

Baccalauréat bidisciplinaire

La majorité des cours portent à parts égales sur deux disciplines ou sur deux champs d'études apparentés (exemple : baccalauréat en communication et politique), chacune des parties étant constituée d'au moins 42 crédits dans une seule discipline ou dans un seul champ d'études.

Baccalauréat multidisciplinaire ou par cumul de certificats

Baccalauréat pouvant être composé d'une majeure et d'une mineure, de trois mineures ou de trois certificats.

- **Majeure**

Composante principale d'un baccalauréat multidisciplinaire.

Totalise 60 crédits. Durée : 2 ans.

- **Mineure**

Composante complémentaire d'un baccalauréat multidisciplinaire.

Totalise 30 crédits. Durée : 1 an.

Note : dans les universités anglophones, le nombre de crédits attribués à un « major » ou à un « minor » est variable.

- **Certificat**

Perfectionnement d'une formation.

Totalise 30 crédits. Durée : 1 an.

Et pour la suite du système universitaire...

Maîtrise

Études universitaires, 2e cycle.

Totalise 45 à 60 crédits.

Durée : 2 ans ou plus.

Doctorat

Études universitaires, 3e cycle.

Totalise 60 à 90 crédits.

Durée : 3 ans ou plus.

Les demandes d'admission

Voici quelques points importants à considérer lorsque vous faites votre demande d'admission. L'ignorance des procédures n'est pas une excuse pour les agents d'admission. Vous êtes donc responsables de votre dossier d'admission. Prenez le temps de bien vous informer auprès des personnes-ressources (A1.180).

Avant la demande d'admission :

- Consultez le guide d'admission ou le site Web « futurs étudiants » de l'université qui vous intéresse.
- Renseignez-vous sur le contenu et les particularités du programme choisi.
- Dans le cas des programmes contingentés, vérifiez vos résultats scolaires afin de prévoir un 2^e choix.
- Assurez-vous de bien répondre aux conditions d'admission du programme universitaire choisi.
- Prenez connaissance des critères de sélection.

Lors de la demande d'admission :

- Surveillez les dates limites, car vous devez les respecter.
- Effectuer votre demande d'admission en ligne sur le site Web de l'université.
- Lisez bien la documentation relative à la demande en ligne.
- S'il y a lieu, assurez-vous d'avoir tous les documents nécessaires à la demande.
- Assurez-vous également que l'adresse donnée est exacte pour les mois d'été.
- Informez-vous des critères d'admissibilité aux prêts et bourses.
- Informez-vous sur les résidences universitaires le plus tôt possible.

Après la demande d'admission :

- Répondez promptement aux offres d'admission des universités.
- Soyez patients si votre nom est sur une liste d'attente.
- Renseignez-vous, en cas de refus, sur les autres choix possibles.
- Assurez-vous, une fois admis au programme, de bien lire les procédures d'inscription aux cours.

Dates importantes à retenir :

1^{er} mars :

Date limite d'admission pour la session d'automne.

1^{er} novembre :

Date limite d'admission pour la session d'hiver.

Plusieurs universités prolongent leur date limite, informez-vous auprès des conseillers au local A1.180.

Des réponses à vos questions concernant l'admission et la sélection.

Peut-on présenter une demande d'admission dans plus d'une université ?

Oui, vous pouvez présenter une demande dans plusieurs universités et faire, de façon générale, plus d'un choix de programme par université.

Qu'est-ce qu'un programme contingenté ?

Lorsque nous parlons d'un programme contingenté, cela signifie que le nombre de places est limité. Or, le nombre de demandes d'admission risque d'être plus élevé que le nombre de places disponibles. Dans le cas de programmes contingentés, la cote de rendement au collégial (cote R) est utilisée par les universités québécoises pour effectuer une sélection parmi les candidatures reçues. D'autres critères de sélection peuvent s'ajouter pour sélectionner des candidats (test, entrevue, cartable de travaux), etc.

Si je suis inscrit à l'université, est-ce que j'aurai plus de chances d'être admis dans le programme convoité, même s'il est contingenté ?

Ce n'est pas parce que l'on s'inscrit à l'université dans un autre programme que l'on a plus de chances d'être admis dans un programme universitaire contingenté. C'est sur l'accumulation de crédits universitaires et de nouveaux résultats scolaires que l'université se base, en partie, pour effectuer une nouvelle sélection.

Si j'ai changé d'orientation au cégep, est-ce que l'université prendra en considération les cours suivis dans mon ancien programme ?

Le système de gestion des données d'étudiants au collégial du MELS (Socrate) permet dorénavant de lier chacun des cours à un programme d'études, de sorte qu'une cote R moyenne pour chaque programme de DEC auquel le candidat a été inscrit pendant son cheminement au collégial puisse être calculée.

Pour procéder à l'évaluation des dossiers des candidats, les universités (sauf McGill) utilisent la cote R moyenne du programme qui a mené ou qui mènera au DEC. Au besoin, les cotes de rendement des résultats de cours qui constituent des préalables pertinents à l'admission dans certains programmes sont intégrées au calcul de la cote moyenne.

Par ailleurs, lorsque le candidat avait complété un DEC avant de faire un retour aux études collégiales dans un autre programme, l'établissement universitaire utilise la cote R moyenne la plus élevée entre la cote R moyenne du programme de DEC complété et celle du dernier programme inscrit (sous la condition qu'au moins 16 cours soient contributives à son calcul). Les préalables universitaires pertinents sont ajoutés, au besoin, à la cote R moyenne retenue aux fins de l'admission. Pour plus d'information, consultez le site du www.bci-qc.ca.

Quelles sont les conséquences d'un échec à l'épreuve uniforme de français sur mes demandes d'admission à l'université ?

Vous devez avoir réussi l'épreuve uniforme de français pour obtenir votre DEC. Par conséquent, un échec à cette épreuve ne vous rend pas admissible à l'université. Ce n'est qu'à titre exceptionnel et pour un motif sérieux, indépendant de la volonté de la personne, que l'université acceptera d'envisager un délai additionnel pour réussir l'épreuve uniforme de français. Pour connaître la politique d'admission conditionnelle, veuillez vous adresser à l'université concernée.

Pour plus de renseignements sur l'admission et sur la sélection universitaire, venez rencontrer les professionnels de l'information scolaire, au local A1.180.

LE SERVICE D'ORIENTATION (A1.180)

CONSULTATION EN ORIENTATION

Un accompagnement personnalisé pour vous aider à :

- mieux vous connaître;
- préciser vos priorités;
- évaluer différentes options en tenant compte de votre réalité;
- prendre des décisions pour vos études;
- prendre les mesures nécessaires à la réalisation de vos projets.

CENTRE D'INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Un service-conseil sans rendez-vous sur :

- la façon d'accéder à un programme d'études;
- le parcours scolaire qui vous conduira à la profession désirée;
- la cote R et l'admission à l'université.

De l'information sur :

- un programme (exigences d'admission, cours offerts, taux de placement);
- une profession (rôles et tâches, milieux de travail, perspectives d'emploi);
- un établissement d'enseignement (université, cégep, centre de formation).

www.collegeahuntsic.qc.ca

